

Conseil des Ministres

Paris, 29 juin. — Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières...

LA GREVE DES INSCRITS

Le Conseil s'est occupé de la grève des inscrits maritimes; le Gouvernement a décidé de continuer les pourparlers en vue d'un arbitrage.

A LA COUR DES COMPTES

Le Ministre des Finances a fait signer un décret par lequel sont nommés à la Cour des Comptes: M. Chollard, conseiller référendaire de 1re classe...

LES OFFICIERS MECANICIENS DE LA MARINE

Le Ministre de la Marine a été autorisé à déposer un projet de loi ayant pour objet de modifier les lois des 3 août 1892 et 29 juillet 1905...

La catastrophe du "Jules-Michelet"

Toulon, 29 juin. — Les corps des victimes de l'accident du "Jules-Michelet" ont été transportés de l'Amphithéâtre à la chapelle de l'hôpital de Saint-Mandrier.

Les cercueils ont été recouverts d'un drapeau tricolore. De nombreuses couronnes sont arrivées, venant des cadres, des divisions, des écoles et du port.

Le transport-école "Tourville" est arrivé des Salins d'Hyères, rejoignant en route de Toulon d'autres navires de l'école de canonnière, afin que son armement soit au complet pour les obligations des visites qui appartiennent toutes au "Tourville".

LES BLESSÉS S'AMÉLIORENT. Paris, 29 juin. — Les dernières nouvelles reçues de Toulon sur l'état des blessés font connaître que l'adjoint principal Hamelin va mieux et que l'état des autres blessés s'est amélioré.

L'enquête sur les causes de l'explosion

Paris, 29 juin. — La commission technique chargée de faire des expériences en vue de reproduire l'explosion qui s'est produite sur le "Jules-Michelet" a comme président le général Gaudin et comme membres l'ingénieur des poudres et salpêtres Marquoyrol, le colonel d'artillerie Krillier et le capitaine de vaisseau Schwörer.

inquiétantes rumeurs

LES POUDRES DEBARQUEES COMME SUSPECTES PAR LE "DANTON" AU BORD DU "JULES-MICHELET" POUR LA FABRICATION DES GARGOUSSES DU "JULES-MICHELET".

Le "Figaro" se faisait l'écho, samedi matin, d'une version d'après laquelle les poudres du "Jules-Michelet" auraient été — parce que poudres d'exercice — confectionnées avec un lot rocambolesquement suspect et débarqué comme tel des caisses de la première caisson.

Voilà, au surplus, dans sa partie essentielle, la dépêche de Toulon que publie notre confrère: « Les poudres employées lors de ce tir fatal sur le "Jules-Michelet" étaient de la poudre de Saint-Mandrier 1910. C'est précisément le lot de poudre que les caisses de la classe "Danton" ont dernièrement débarqué précipitamment: avec cette poudre douteuse on a confectionné des gargousses d'exercice pour le "Jules-Michelet" ! »

Or, on est maintenant en droit de croire, et là est la vraie solution: les poudres douteuses étaient des sous-produits inflammables à basses températures. Des expériences faites dernièrement à Versailles donnent l'éclaircissement désiré.

Nous avons vu à bord du "Jules-Michelet" mercredi deux expériences, hélas ! concluantes. L'opinion qu'émettent les officiers est qu'il n'y a qu'à convenir que, jusqu'ici on n'est trompé, que toutes les poudres fabriquées jusqu'en 1912 sont dangereuses et qu'il faut se remettre courageusement à la besogne après avoir scrupeuleusement examiné.

Tels sont les faits qui doivent être étudiés avec retard et qui, s'ils sont réels, sont d'autant plus graves et inacceptables qu'ils prouveraient que la catastrophe de la "Liberté" n'a pas été, pour les poudrières, un fiasco suffisant.

Un démenti rassurant

On lit dans le "Temps" que: On a annoncé que les poudres qui ont pris feu dans les fours du "Jules-Michelet" provenaient des mêmes lots que celles qui ont été débarquées des "Danton" sur l'ordre de l'amiral Boué de Lappagère, il y a quelques mois. Les poudres des caissons de la "Liberté" et de l'ordre de la poudrière de Saint-Mandrier; les poudres débarquées des "Danton" avaient toutes été fabriquées au Pont-de-Buis; elles portaient la marque B M 15.

Le cadavre de la femme égorgée est celui d'une modiste allemande. — L'assassin n'est autre que l'oncle de la victime.

Nous avons annoncé hier, en Dernière Heure, que vendredi vers cinq heures et demie du matin, des douaniers d'Arnaville (Meurthe-et-Moselle) trouvaient, à deux cents mètres environ de leur poste et à trois cents mètres du poteau frontière, le cadavre d'une jeune femme paraissant âgée de 25 ans. Les bras, les épaules, les jambes et la tête portaient de nombreuses traces de coups de couteau; la gorge était tranchée d'une oreille à l'autre; la tête ne tenait plus au corps que par la colonne vertébrale.

La jeune femme et l'homme mur

Nancy, 29 juin. — Quelques minutes plus tard était découvert, près du poteau-frontière dans la direction de Neuvion-sur-Moselle (Lorraine annexée) un récipient contenant des ciseaux, des cartes postales et quelques biellots. Le tout avait appartenu à la victime. Plusieurs habitants d'Arnaville reconnurent le cadavre comme étant celui d'une jeune femme de Metz, qui la veille avait séjourné dans le village en compagnie d'un homme âgé d'une quarantaine d'années. Nera dix heures, le couple se dirigeait vers Evy-en-Forêt (Meurthe-et-Moselle). Des cris avaient été entendus: « Non ! Non ! Non, Peter ! » Deux jeunes gens accourus s'étaient trouvés en présence de la femme qui leur avait demandé de lui indiquer la route de Neuvion et les avait priés de l'accompagner jusqu'à cette commune. Elle ne voulait pas avoir-elle ajoutée, restée seule avec son compagnon.

L'assassin a repassé la frontière

Tel fut le résultat des constatations faites sur place par MM. Masson, juge d'instruction, Thirion, procureur de la République à Toul, et Neitzel, assesseur du procureur impérial de Metz, qui se sont rencontrés en compagnie des gendarmes allemands et français à la frontière.

Un général giffle

Vienne, 29 juin. — Le général de Bojna, récemment promu commandant du corps d'armée hongrois de Kaschau, passait hier l'inspection de la garnison de Munkacs. Le corps des officiers, suivant l'usage, lui présenta ses hommages. Le général serra la main à tous les sous-officiers à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Criminalité et Cinéma

La Rochelle, 29 juin. — Des cinématographes ayant annoncé la reproduction des scènes de l'affaire Bonnot, le maire de La Rochelle a pris un arrêté de répression. Les représentations cinématographiques de scènes de cambriolage et de banditisme, ainsi que celles qui seraient contraires aux bonnes mœurs.

Horrible crime assassiné à la frontière allemande

Le cadavre de la femme égorgée est celui d'une modiste allemande. — L'assassin n'est autre que l'oncle de la victime.

La grève des inscrits maritimes

Paris, 29 juin. — Les délégués des dockers des ports de France ont tenu une nouvelle réunion hier, au siège de la C. G. T. A l'issue de cette réunion le secrétaire de la Fédération des ports et docks a communiqué la phrase l'ordre du jour suivant: « Les délégués des dockers des ports de France, réunis à la C. G. T., après avoir examiné la situation créée à leurs camarades inscrits maritimes, ont déclaré que si, sous peu de temps les inscrits n'ont pas une satisfaction, ils donneront pleine puissance à leur Fédération pour prendre toutes mesures qui comportent la situation: »

La jeune femme et l'homme mur

Nancy, 29 juin. — Quelques minutes plus tard était découvert, près du poteau-frontière dans la direction de Neuvion-sur-Moselle (Lorraine annexée) un récipient contenant des ciseaux, des cartes postales et quelques biellots. Le tout avait appartenu à la victime. Plusieurs habitants d'Arnaville reconnurent le cadavre comme étant celui d'une jeune femme de Metz, qui la veille avait séjourné dans le village en compagnie d'un homme âgé d'une quarantaine d'années. Nera dix heures, le couple se dirigeait vers Evy-en-Forêt (Meurthe-et-Moselle). Des cris avaient été entendus: « Non ! Non ! Non, Peter ! » Deux jeunes gens accourus s'étaient trouvés en présence de la femme qui leur avait demandé de lui indiquer la route de Neuvion et les avait priés de l'accompagner jusqu'à cette commune. Elle ne voulait pas avoir-elle ajoutée, restée seule avec son compagnon.

L'assassin a repassé la frontière

Tel fut le résultat des constatations faites sur place par MM. Masson, juge d'instruction, Thirion, procureur de la République à Toul, et Neitzel, assesseur du procureur impérial de Metz, qui se sont rencontrés en compagnie des gendarmes allemands et français à la frontière.

Un général giffle

Vienne, 29 juin. — Le général de Bojna, récemment promu commandant du corps d'armée hongrois de Kaschau, passait hier l'inspection de la garnison de Munkacs. Le corps des officiers, suivant l'usage, lui présenta ses hommages. Le général serra la main à tous les sous-officiers à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Criminalité et Cinéma

La Rochelle, 29 juin. — Des cinématographes ayant annoncé la reproduction des scènes de l'affaire Bonnot, le maire de La Rochelle a pris un arrêté de répression. Les représentations cinématographiques de scènes de cambriolage et de banditisme, ainsi que celles qui seraient contraires aux bonnes mœurs.

LA GREVE DES INSCRITS MARITIMES

Importante décision des dockers. Ils se joindront au mouvement si les inscrits n'obtiennent pas satisfaction sous peu.

Paris, 29 juin. — Les délégués des dockers des ports de France ont tenu une nouvelle réunion hier, au siège de la C. G. T. A l'issue de cette réunion le secrétaire de la Fédération des ports et docks a communiqué la phrase l'ordre du jour suivant: « Les délégués des dockers des ports de France, réunis à la C. G. T., après avoir examiné la situation créée à leurs camarades inscrits maritimes, ont déclaré que si, sous peu de temps les inscrits n'ont pas une satisfaction, ils donneront pleine puissance à leur Fédération pour prendre toutes mesures qui comportent la situation: »

A Dunkerque

UN APPEL DU SYNDICAT DES INSCRITS A LA POPULATION. M. Decoutter, secrétaire du syndicat, rentré de Paris, a présidé hier matin une réunion des grévistes et leur a rendu compte des travaux du comité national.

Le droit d'intervention des Amicales

LA VERSION DE LA PREFECTURE DE LA SEINE. Paris, 29 juin. — Nous avons exposé hier, d'après un instituteur, l'incident qui s'est produit chez le préfet de la Seine, au cours d'une audience accordée à l'Association des normaliens.

Le match

Marcel Moreau-Billy Papke. Paris, 29 juin. — C'est ce soir samedi que sera disputé au Cirque de Paris le match qui mettra en présence, pour le titre de champion du monde des poids moyens, les boxeurs français et américains Marcel Moreau et Billy Papke.

Le droit d'intervention des Amicales

LA VERSION DE LA PREFECTURE DE LA SEINE. Paris, 29 juin. — Nous avons exposé hier, d'après un instituteur, l'incident qui s'est produit chez le préfet de la Seine, au cours d'une audience accordée à l'Association des normaliens.

Le match

Marcel Moreau-Billy Papke. Paris, 29 juin. — C'est ce soir samedi que sera disputé au Cirque de Paris le match qui mettra en présence, pour le titre de champion du monde des poids moyens, les boxeurs français et américains Marcel Moreau et Billy Papke.

L'Assassinat de M. Guillotin devant les Assises de Tours

LA DERNIERE AUDIENCE. Paul Houssard est condamné à vingt ans de travaux forcés.

Tours, 29 juin. — L'audience est ouverte à midi 15. Une foule plus considérable encore que les jours précédents est venue au Palais pour entendre Mes Henri Robert et Maurice Bernard. Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République.

Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Me Bernard, représentant la partie civile, déclare qu'il ne portera qu'après le Procureur de la République. Après avoir rendu hommage au talent de son adversaire, Me Henri Robert, et s'être adressé à l'exception du lieutenant-colonel Hirschi. Et, pour aggraver encore l'offense publique qu'il faisait à l'officier supérieur, il dit très haut: « Le lieutenant-colonel Hirschi est déshonoré de paraître au banquet que l'on donne en son honneur. » L'officier pâlit, ne prononça pas une parole et se retira.

Le droit d'intervention des Amicales

LA VERSION DE LA PREFECTURE DE LA SEINE. Paris, 29 juin. — Nous avons exposé hier, d'après un instituteur, l'incident qui s'est produit chez le préfet de la Seine, au cours d'une audience accordée à l'Association des normaliens.

Le match

Marcel Moreau-Billy Papke. Paris, 29 juin. — C'est ce soir samedi que sera disputé au Cirque de Paris le match qui mettra en présence, pour le titre de champion du monde des poids moyens, les boxeurs français et américains Marcel Moreau et Billy Papke.

Le droit d'intervention des Amicales

LA VERSION DE LA PREFECTURE DE LA SEINE. Paris, 29 juin. — Nous avons exposé hier, d'après un instituteur, l'incident qui s'est produit chez le préfet de la Seine, au cours d'une audience accordée à l'Association des normaliens.

Le match

Marcel Moreau-Billy Papke. Paris, 29 juin. — C'est ce soir samedi que sera disputé au Cirque de Paris le match qui mettra en présence, pour le titre de champion du monde des poids moyens, les boxeurs français et américains Marcel Moreau et Billy Papke.

Le droit d'intervention des Amicales

LA VERSION DE LA PREFECTURE DE LA SEINE. Paris, 29 juin. — Nous avons exposé hier, d'après un instituteur, l'incident qui s'est produit chez le préfet de la Seine, au cours d'une audience accordée à l'Association des normaliens.

Le match

Marcel Moreau-Billy Papke. Paris, 29 juin. — C'est ce soir samedi que sera disputé au Cirque de Paris le match qui mettra en présence, pour le titre de champion du monde des poids moyens, les boxeurs français et américains Marcel Moreau et Billy Papke.

LES ROBINSONS DU MAROC

PAR G. MALATO. Une évasion. «Merita? Un coup de feu suivit ce cri d'alarme lancé par la sentinelle espagnole du presidio de Esau. Dans la nuit presque opaque enveloppant le bagne, une ombre disparut, se fondant avec les ténèbres.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

Il fit bientôt connaître que le manquant était le numéro 3516, le nommé Antonio Perez y Rosal.

«Désolé murmura le directeur du presidio, on n'a pu rien faire.

Cette qualité de politique de l'évadé, bien connue, fit naître dans le personnel administratif et militaire du presidio deux sentiments bien distincts.

Parmi les subalternes, au contraire, une vague sympathie.

«Je se désolait qu'après tout, si un des prisonniers commis à leur garde arrivait à se conquérir sa liberté, mieux valait que ce fût celui-là qui n'avait ni assassiné ni même volé.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

des paysans, et des blessés du côté des gendarmes.

Perez n'avait pas pris le moindre parti à l'égislation. Mais l'occasion était trop belle de se débarrasser de lui pour que l'alcade, son ennemi, n'en profitât pas.

Et le malheureux, accusé d'être un instigateur de révolte, fut condamné par un conseil de guerre à vingt ans de travaux forcés !

On l'embarqua pour Ceuta, le principal des bagnes de l'Espagne possédés sur la côte africaine. Les autres sont Melilla, Alhucemas et le Penon de la Gomera, sans compter le pénitencier des îles Chaffarinas.

Trois années s'étaient écoulées dans cet enfer, au milieu des pires misères, sous le développement de chaque année, plus féroces que les forçats et bœufs de commandement en maîtres à des Européens.

Perez avait déjà vu mourir bien des compagnons d'infortune sous les coups ou les privations. Encore que le climat torride ne développât point outre mesure l'appât, le rancho, horrible pâte liquide, qui causent refusés des chiens et qui était sa nourriture quotidienne, ne suffisait pas à entretenir ses forces. Il était devenu d'une maigreur extrême; par moments, il lui semblait qu'un mince passait devant ses yeux, que son sang cessait de circuler et son cœur de battre.

«Pourtant, je ne veux pas laisser mes os secs et répétés-là avec une énergie farouche. Dès le lendemain de sa condamnation, il n'avait eu qu'une idée fixe: s'évader !

avec des chants monotones et nasillards, lui apprenait qu'il s'approchait du quartier noir-arabe.

Prudemment, Perez obliqua vers sa gauche. Une ligne droite et sombre se dressait devant lui: c'étaient les remparts de Ceuta.

Une réflexion soudaine lui dit qu'il ne pouvait sortir par la porte qu'occupaient des hommes de garde.

Etait-il donc condamné à errer prisonnier dans l'enceinte de la ville jusqu'au moment où il serait repris par une patrouille et réintégré au bagne, cette fois pour ne plus le quitter ?

Le désespoir lui vint au cœur. Non ! Plutôt se précipiter du haut des remparts et se briser le crâne dans les fossés.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les combats, des combats-matras accablants. Un lieutenant vint à l'assaut.

«C'est là, dans les ténèbres, que se jouent les comb